

Compte rendu de séance

Séance du 14 Décembre 2021

L' an 2021 et le 14 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : CUVIGNY Noémie, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier, LEVEQUE Arnaud, PETIT Hervé

Excusé(s) : Mme SENECHAL Andrée, M. DESNOUES Philippe

Absent(s) : Mme BRUNET Aurélie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 09/12/2021

Date d'affichage : 09/12/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE

le : 04/02/2022

et publication ou notification

du : 04/02/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAGNAT Sabine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020 DU S.M.A.E.P DE LA REGION DE NERONDES - 2021_12_01

MISE EN VENTE LOGEMENT COMMUNAL 10 rue du 8 mai 1945 - 2021_12_02

CDC LA SEPTAINE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES - 2021_12_03

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020 DU S.M.A.E.P DE LA REGION DE NERONDES réf : 2021_12_01

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Hervé PETIT, adjoint au maire, qui fait une lecture de la synthèse réalisée par le S.M.A.E.P. de la région de NERONDES concernant le Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Les communes adhérentes au S.M.A.E.P. sont invitées à se prononcer sur ce rapport.

Entendu l'exposé de Monsieur PETIT, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable du S.M.A.E.P. de la région de NERONDES.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstention : 0)

MISE EN VENTE LOGEMENT COMMUNAL 10 rue du 8 mai 1945 réf : 2021_12_02

Monsieur le maire informe le conseil municipal de son entrevue avec l'agence "TRANSAXIA" de JOUET/L'AUBOIS concernant la mise en vente d'un logement communal sis au n°10, rue du 8 mai 1945. L'agence propose un mandat de vente CALITIMO pour une exclusivité d'un an, stipulant un prix de vente de 77 500 € et 7 500 € d'honoraires agence à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le maire à signer le mandat de vente établi par l'agence "TRANSAXIA" de JOUET/L'AUBOIS ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de la vente.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

CDC LA SEPTAINE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES réf : 2021_12_03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 noniesC,
Entendu l'exposé de Monsieur le maire concernant la désignation de représentants pour la commission d'évaluation des charges de La Septaine ,

Le conseil municipal de VILLEQUIERS après en avoir délibéré désigne les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission d'évaluation des charges de La Septaine :

- Titulaire : Monsieur Pascal BARREAU
- Suppléant : Monsieur Pascal MEREAU

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU

- matériel informatique du secrétariat de mairie : début février 2022 il sera procédé au renouvellement intégral du matériel informatique (unité centrale, double écran, onduleur etc...), installation d'un système permettant le télétravail ainsi qu'un boîtier de sauvegarde externe. Ce renouvellement sera assuré par la société COPIEFAX sous mode de location.

- campagne dératization : Monsieur LUTREAU interviendra en début d'année prochaine sur une période de 4 semaines.

Séance levée à : 21:50

En mairie, le 04/02/2022
Le Maire
Pascal MEREAU

